

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2026/54

SEANCE DU 5 JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE-

OBJET : **Tarifs du restaurant scolaire – Année 2026-2027**DATE DE CONVOCATION
29 MAI 2026PRESIDENT : MADAME AUBERT CATHERINE
SECRETAIRE : MADAME REVEL BREE FLORENCENOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19PRESENTS :
MME AUBERT CATHERINE - MME SASSIER SYLVIE - M FAULIN GUILLAUME – MONSIEUR NOLIUS YVAN - MME REVEL BREE FLORENCE - M DELVAL GILLES - M DIEDRICH GAEL - MME FRANÇOIS ANGELE - MME KOSTRE SUZANNE - MME LORILLU MAUD

PRESENTS 10

EXCUSES AVEC POUVOIR :

MME TOUZE CLAIRE *DONNE POUVOIR A MME SASSIER SYLVIE* - M TERNISIEN FRANCK *DONNE POUVOIR A M FAULIN GUILLAUME* - M ADELAIDE CEDRIC *DONNE POUVOIR A M DIEDRICH GAEL* - MME HIBERT SYLVIE *DONNE POUVOIR A MME REVEL-BREE FLORENCE* - MME MARTIN LAURENCE *DONNE POUVOIR A M NOLIUS YVAN*

VOTANTS 15

EXCUSES SANS POUVOIR : MME GODARD CATHERINE - M BARTHOW REMI - M COUSTIC ANTHONY - M DESVAGERS PHILIPPE

Madame REVEL BREE, Adjointe au Maire en charge des finances, expose ;

Vu la proposition de la Commission Communale « Finances » du 28 mai dernier :

- D'augmenter les tarifs du restaurant scolaire de 1.9 % pour les cuvervillais, les non-cuvervillais et les adultes
- De mettre en place, pour les tranches 2 et 3, une réduction de 10% pour chaque repas réservé et pris par le 3^{ème} enfant et plus. Cette réduction s'applique à/aux l'enfant(s) le(s) plus jeune(s) du foyer ;

Vu la convention portant sur la « tarification sociale des cantines scolaires » pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2027 (dispositif « cantine à 1€ ») ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe**, à partir du 1^{er} septembre 2026, comme suit les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026/2027 :

ÉCOLE MATERNELLE

	Quotient familial	Cuvervillais	Non Cuvervillais
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	T1 : 0 € à 800.99 €	1.00 €	1.00 €
	T2 : 801 € à 1 200.99 €	4.01 €	5.14 €
	T3 : > à 1 200.99 €	4.24 €	5.38 €
3 ^{ème} enfant et plus	T1 : 0 € à 800.99 €	1.00 €	1.00 €
	T2 : 801 € à 1 200.99 €	3.61 €	4.62 €
	T3 : > à 1 200.99 €	3.82 €	4.84 €

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

	Quotient familial	Cuvertillais	Non Cuvertillais
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	T1 : 0 € à 800.99 €	1.00 €	1.00 €
	T2 : 801 € à 1 200.99 €	4.35 €	5.51 €
	T3 : > à 1 200.99 €	4.58 €	5.79 €
3 ^{ème} enfant et plus	T1 : 0 € à 800.99 €	1.00 €	1.00 €
	T2 : 801 € à 1 200.99 €	3.92 €	4.96 €
	T3 : > à 1 200.99 €	4.12 €	5.21 €

ADULTES

Personnel communal	3.25 €
Professeur des écoles	7.07 €
Élus	7.07 €
Médecins scolaires et autres	7.07 €

- **Maintient** à 1 € le tarif du repas pour les enfants Cuvertillais et Non-Cuvertillais pour lesquels un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire a été mis en place, peu importe le montant du quotient familial,
- **Facture** les **repas réservés mais non pris et les repas pris sans réservation** comme suit :
 - Ecole maternelle - Cuvertillais/Non-Cuvertillais : 5.45 € (peu importe le montant du quotient familial),
 - Ecole élémentaire - Cuvertillais/Non-Cuvertillais : 6.54 € (peu importe le montant du quotient familial),
- **Fixe**, pour l'année scolaire 2026/2027, à 6.60 € le coût de la fourniture et de l'entretien de la serviette de table destinée aux enfants de l'école maternelle, commune et hors commune, fréquentant le restaurant scolaire,
- **Indique** que si la famille ne fournit pas l'attestation de quotient familial, le tarif de la tranche 3 lui sera facturé,
- **Adopte** le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le Maire,

Catherine AUBERT

